

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00093
Numéro SIREN : 511 634 123
Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2018 sous le numéro de dépôt 615

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Tampon Société

② INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
SARL A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 15000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DU MONT SAINT-JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS
(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE GERANT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Liasse fiscale

SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2017

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 303 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON							
Numéro SIRET* 5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 0 1 8							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 30/09/2017			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	1 150	030	897	253
	Immobilisations financières* (1)		040	102 710	042		102 710
	Total I (5)		044	103 860	048	897	102 963
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	35 159	074		35 159
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	75 556	086		75 556
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	110 715	098		110 715
Total général (I + II)		110	214 576	112	897	213 679	
PASSIF							
				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		15 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		1 500		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		120 880		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		17 756		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142		155 137			
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		48 376		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	10 165	172	10 165	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		58 542			
Total général (I + II + III)		180		213 679			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	41 573	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	100	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cajal Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE** Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice clos le **30/09/2017**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214
		services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 1 547	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244 192	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*			254 383	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
	Produits financiers (III)			280 20 761	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294 137	
Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300 744	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					
310 17 756					
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					
312 17 756 314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248 330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexties D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987 342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)	989	
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344 350 19 684	
Créance due au report en arrière du déficit				346	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Bénéfice col. 1 352 354 1 927					
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356
	Déficits antérieurs reportables : *.....473.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfice col. 1 370 372 1 927					

Cegid Group

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES
PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commercial, et arrêté du 27.4.82.1

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1.Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital SOGOREC ESPACE SALEL IMMOBILIER IJR	125 000 1 000 1 000	391 375 971 -	14,80 % 49 % 10 %	102 120 490 100	102 120 490 100	/ 35 000 /	/ / /	1 103 503 6 322 -	156 376 1 279 -	20 720 / 	Ex. clos le : 30.09.2017 « « « 1 ^{er} exercice clos le 30.09.2018
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble) b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A a) dans des sociétés françaises (ensemble) b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)

(4) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.

(5) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(6)

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises

(8) En euros

(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations

(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la Clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant

(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Le total bilan avant répartition est de 213 680 euros.

Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 17 757 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	1 151			1 151
Immobilisations financières	102 610	100		102 710
Total	103 761	100		103 861
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	514	384		897
Total	514	384		897
ACTIF NET				102 964

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	35 159	35 159	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	35 159	35 159	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Le capital social d'un montant de 15 000,00 euros est décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	150,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	150,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	48 376	6 803	41 573	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 166	10 166		
Produits constatés d'avance				
Total	58 542	16 969	41 573	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 186			
(**) Dont envers les associés	10 166			

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 150	474	476	1 150		
	Immobilisations financières	480	1 02 610	484	486	1 02 710		
TOTAL		490	1 03 760	492	1 03 860			
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	513	564	566	897		
TOTAL		570	513	574	576	897		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL		578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables

DGFIP N° 2033-D 2017

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302-Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B									780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	4 73	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	4 73	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860	1 927	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	2 400	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800 ☐			
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*									380
N° du centre de gestion agréé									388
Montant de la TVA collectée									374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de
l'ordre des experts comptables de TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 17 756 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 17 756 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Vote des décisions de l'associé unique du 30 mars 2018

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme
La Gérance

